



ODD 14

La responsabilité de la Suisse dans la santé des océans

Les océans produisent plus de la moitié de l'oxygène présent dans notre atmosphère, tout en absorbant d'énormes quantités de dioxyde de carbone. Ils constituent une source de revenus pour les populations côtières. Nonobstant, de nombreuses activités humaines mettent en danger les écosystèmes marins.

La **surpêche** décime les stocks de poissons, porte atteinte à la biodiversité des mers et compromet la survie économique des petites pêcheries et des entreprises familiales. En 2017, 34 % des stocks de poissons du globe étaient considérés comme surexploités. Les alevins et les espèces non ciblées (y compris des espèces menacées) sont encore et toujours rejetés à la mer. L'utilisation de poissons marins comme nourriture en piscicultures aggrave la surpêche. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime qu'environ un cinquième du poisson pêché dans le monde provient de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

L'aquaculture non durable de crevettes contribue à la disparition des mangroves. L'élevage de saumons en haute mer est un facteur de **pollution** des océans au même titre que notre système agricole: l'élevage intensif et l'utilisation de fertilisants émettent des quantités massives d'azote et de phosphore. À Bâle, une charge d'azote de plus de 40 tonnes annuelles est exportée via le Rhin en direction de la mer du Nord.

L'augmentation du CO₂ dans l'atmosphère conduit à une **acidification** croissante du milieu marin. Les premiers touchés sont les coraux et les mollusques, qui parviennent moins bien à fixer le carbone dans leur coquille, squelette ou autres structures.

Première historique, un accord mondial sur la protection de la haute mer doit enfin fixer un cadre pour protéger les océans au-delà la sphère de compétence des nations. Des multinationales cherchent à peser dans les négociations pour obtenir une libéralisation de l'exploitation des fonds marins riches en minerais (manganèse, cobalt, etc.). Un écosystème encore largement inexploré se trouve menacé. Au chapitre de l'accès aux ressources génétiques des océans et du partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, la Suisse doit se garder de défendre unilatéralement les intérêts des grands groupes pharmaceutiques et miniers.

La Suisse dispose pourtant de leviers pour mieux protéger les océans: nous importons en effet 97 % de notre consommation de poissons et de fruits de mer. Notre consommation de plastique par habitant est l'une des plus élevées au monde. Et nous demeurons toujours le port d'attache d'une vingtaine de navires marchands.

Notre pays doit également intervenir par le biais des **accords commerciaux internationaux**, que ce soit au sein de l'OMS pour réclamer la fin du subventionnement de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ou dans le cadre de ses accords bilatéraux.

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de
Iris Menn, Greenpeace,
Michael Casanova, Pro Natura,
Isabel Jimenez, WWF

1

2

3

6

8

9

11

12

13

14

16

17

Nos revendications

- La Suisse interdit la commercialisation des poissons et des fruits de mer issus de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et elle applique scrupuleusement l'ordonnance sur le contrôle de l'origine licite des produits de la pêche maritime importés.
- Le champ d'application de l'ordonnance est étendu aux poissons issus des zones continentales et aux poissons d'eau douce, ainsi qu'aux poissons et fruits de mer destinés à l'aquaculture.
- Les dispositions existantes sont renforcées, modernisées et harmonisées avec le système européen grâce à la numérisation des certificats de capture.
- Dans le cadre du projet de suivi de la politique agricole après 2022, la Confédération définit des indicateurs pour une agriculture écologique. Elle réduit le nombre d'animaux de rente et fixe une trajectoire de réduction pour le phosphore et l'azote.
- La Suisse milite pour un accord solide et ambitieux sur la protection de la haute mer. Celui-ci prévoit la création d'une conférence des parties, compétente pour la réalisation d'aires marines protégées.
- La Suisse soutient le moratoire sur l'extraction minière en haute mer.
- Dans les zones littorales, les projets de coopération au développement poursuivent des objectifs de protection des écosystèmes, en plus de leur mandat de base qui est la lutte contre la pauvreté.
- La Suisse s'engage à ce que d'ici 2024, un accord international juridiquement contraignant sur la pollution au plastique ait été conclu.
- La Confédération élabore une loi forte pour que les entreprises assument davantage leurs responsabilités, également face à la nécessité de protéger des écosystèmes marins.
- La Suisse s'engage dans le cadre des négociations à l'OMS pour l'abolition des subventions préjudiciables au milieu marin octroyées à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Ses accords de libre-échange comprennent un volet sur le développement durable et des critères pour une pêche et une aquaculture durable.

Littérature complémentaire

FAO : La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. La durabilité en action. Rome. 2020.

Le Forum APPOLL : La plateforme contre la pollution plastique en Suisse